



Comprendre les nouveaux rythmes scolaires



*Ecole Notre Dame De Liesse
Saint-Renan
30 septembre 2014*



1. L'école sur 4 jours et demi n'est-ce pas revenir en arrière ?

- ✓ De 5 à 4 jours d'école par semaine : Histoire des « rythmes scolaires » depuis Jules Ferry jusqu'en 2008
- ✓ De 2008 à 2013 : de vives critiques du décret, une concertation lancée
- ✓ 2012-2013 : Du consensus partagé au décret pour la rentrée

2. Pourquoi 4 jours et demi c'est mieux pour les enfants ?

- ✓ Quels sont les besoins des enfants ?
- ✓ Dans quelle mesure la semaine de 4 jours ne permet-elle pas de respecter ces besoins ?
- ✓ Et la réforme permet-elle de respecter ces besoins ?

3. Comment peuvent s'organiser ces 4,5 jours ?

- ✓ Ce que dit le cadre législatif
- ✓ Des organisations diverses
- ✓ Comment s'organisent les communes qui sont revenues à 4,5 jours ?
- ✓ Y a-t-il un modèle idéal ?

4. Pourquoi, lorsque l'on parle de la réforme on parle toujours des TAP ?

- ✓ Que veut dire TAP ?
- ✓ Est-ce obligatoire de les mettre en place ?
- ✓ Les questions que tout le monde se pose à leur sujet ?

Quelques éléments de conclusion

1. L'école sur 4 jours et demi
n'est-ce pas revenir en
arrière ?

Comprendre les nouveaux rythmes scolaires

A) DE 5 À 4 JOURS D'ÉCOLE PAR SEMAINE : HISTOIRE DES « RYTHMES SCOLAIRES » DEPUIS JULES FERRY JUSQU'EN 2008

- En 1882 : 5 jours par semaine, repos le jeudi. 6 heures de classe par jour.
- De 1882 à 1966 : Réduction progressive du nombre de jours travaillés dans l'année
- 1969 : Passage aux 4,5 jours.
- 1972 : Jour de repos fixé au mercredi.
- 1991 : Aménagement du temps scolaire sur 4 jours autorisé par décret **25% des écoles concernées**. Pas d'augmentation depuis 1999.

Depuis 2000, de nombreux rapports déconseillent d'étendre à plus d'écoles la semaine des quatre jours, car elle ne tient pas compte des rythmes biologiques de l'enfant.

Et pourtant ...

- **2008** : Durée de la semaine fixée à 24 heures d'enseignement scolaire pour tous sur 36 semaines dans l'année pour un total de 840 heures d'enseignement. Les 24 heures d'enseignement doivent s'organiser sur **4 jours** les lundi, mardi, jeudi et vendredi. *Dérogation possible*. Un décret appliqué en 7 mois.

En septembre 2008, **98% des écoles fonctionnent sur 4 jours**.

1. L'école sur 4 jours et demi n'est-ce pas revenir en arrière ?

Comprendre les nouveaux rythmes scolaires

Le décret de 2008 est en totale contradiction avec tous les rapports de l'époque en faveur du respect du rythme des enfants.
Une coupure de deux jours le week-end ne rend pas service aux enfant

B) DE 2008 À 2013 : DE VIVES CRITIQUES DU DÉCRET, UNE CONCERTATION LANCÉE

- 2010 : Le ministère demande aux recteurs d'encourager la semaine de 9 demi-journées dans les conseils d'école.
En parallèle, lancement d'une conférence nationale sur les rythmes scolaires.
- 2011 : Rapport de synthèse de la conférence nationale, un certain nombre de points font consensus :
 - École le mercredi matin, Rythme 7/2, 2 zones plutôt que 3, Allongement des vacances de la Toussaint, Réduction des vacances d'été, Autres points sur le métier d'enseignant, les programmes.

Bémol Elections présidentielles

- 2012 : Nouveau gouvernement. Du 5 juillet au 9 octobre « Les rythmes éducatifs adaptés » un sujet parmi d'autres, dans le groupe sur « Les élèves ».
- 4 groupes de travail sur des sujets divers, avec 500 enseignants réunis

- ✓ La réussite scolaire pour tous,
- ✓ Un système éducatif juste et efficace

1. L'école sur 4 jours et demi n'est-ce pas revenir en arrière ?

Comprendre les nouveaux rythmes scolaires

C) 2013 : DU CONSENSUS PARTAGÉ AU DÉCRET POUR LA RENTRÉE 2013

LES CONCLUSIONS QUI CONDUISENT au DÉCRET EN JANVIER 2013 POUR LA RENTRÉE

- **Journées trop longues**
- Nombre de jours faible sur l'année
- Volume horaire annuel très élevé
- Année scolaire déséquilibrée
- **Semaine de 4 jours inadaptée**
- Les résultats des écoliers français se dégradent dans tous les classements internationaux (baisse du niveau des élèves et pas seulement des élèves en difficultés)
- Des inégalités entre les élèves qui se creusent
- Des inégalités d'accès à des activités culturelles, artistiques et sportives

- Allègement de la journée
- Meilleure répartition des heures de classe dans la semaine
- Articulation temps scolaire et temps périscolaire

→ Accessibilité à des activités sportives, culturelles et artistiques

DÉCRET
Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

A) QUELS SONT LES BESOINS DES ENFANTS ?

- **Un préalable :**
 - Tous les enfants sont différents. Leurs besoins sont différents selon leur âge. L'organisation des temps devrait différer selon que les enfants soient en maternelle, en élémentaire, au collège, etc.
- **Des enfants différents mais avec des besoins similaires.**
 - Ils ont besoin de **régularité**. Notamment à travers le **respect du rythme veille/Sommeil**, d'horaires réguliers de coucher et de lever.
 - Les enfants de 2-5 ans ont **besoin d'une sieste** immédiatement après le déjeuner.
 - Les enfants de 6-10 ans ont besoin de **9h à 10h de sommeil**.
 - Ils ont tous besoin que l'on **tienne compte des variations journalières de leur vigilance, performance, réceptivité**
 - La fin de matinée et le milieu d'après-midi sont des créneaux favorables à des apprentissages nouveaux
 - La vigilance est plus faible entre 12h00 et 14h à tous les âges.
 - Entre 9h et 11h30 augmentation progressive des capacités intellectuelles. A nouveau à partir de 15h00 jusqu'à 18h30 pour les plus grands.
 - A partir de 16h augmentation des capacités physiques.
 - Sur l'année, deux périodes de plus grande fragilité : l'automne (oct/nov) et fin de l'hiver (février/mars) **durant lesquels ils ont besoin qu'on soit moins exigeant envers eux**

2. Pourquoi 4 jours et demi
c'est mieux pour les
enfants ?

B) DANS QUELLE MESURE LA SEMAINE DE 4 JOURS NE PERMET-ELLE PAS DE RESPECTER CES BESOINS ?

L'organisation du temps scolaire sur 4 jours d'enseignement fixés les lundi, mardi, jeudi et vendredi ne tient pas compte de ces besoins parce que :

- Il n'y a pas de régularité.
- Il y a souvent non respect du rythme veille/sommeil (vendredi et samedi soirs)
 - Ce modèle génère une **DESYNCHRONISATION** (les enfants ont une dette de sommeil).
- Le lundi leurs performances sont moins bonnes.
- Le mercredi non travaillé entraîne lui aussi une rupture de la synchronisation (mardi soir).

2. Pourquoi 4 jours et demi
c'est mieux pour les
enfants ?

Comprendre les nouveaux
rythmes scolaires

C) ET LA RÉFORME PERMET-ELLE DE RESPECTER CES BESOINS ?

Avec la réforme : Le cadre réglementaire du décret permet de respecter les besoins des enfants :

- Alléger la journée
- Mettre en place un rythme régulier
- Distinguer les enfants de maternelle et d'élémentaire
- Ne pas commencer les cours trop tôt
- Respecter les variations journalières de réceptivité, vigilance
- Avoir une longue pause méridienne (reprendre vers 14h/14h30)
- Privilégier les activités sportives après 16h.

A) CE QUE DIT LE CADRE LÉGISLATIF ?

Le décret de janvier 2013 fixe l'organisation de l'année, la semaine et la journée ainsi :

Dans l'année :

- Passage de 144 à 180 jours d'école (OCDE : moyenne 187 jours)
- Maintien de 864 heures annuelles de cours (OCDE moyenne entre 774-821 h)

Pas de dérogation

Dans la semaine :

- 24 heures d'enseignement
- 4,5 jours (9 demi journées) dont mercredi matin (sauf dérogation PeDT)
- 1 heure d'activités pédagogiques complémentaires (APC) réalisées par les enseignants (Accord des parents)

Les dérogations répondent aux problèmes organisationnels des adultes

Possibilité de dérogations : cohérence pédagogique du projet

Dans la journée :

- 5h30 maximum d'enseignement par jour
- 3h30 maximum d'enseignement
- 1h30 minimum pour la pause méridienne

Où est-il question de TAP ?

ET LE NOUVEAU DÉCRET ?

Le décret du 7 mai 2014 permet des expérimentations (3 ans) à la demande conjointe des communes et des conseils d'école.

Dans ce cadre l'organisation de l'année, la semaine et la journée peut-être la suivante :

Dans l'année :

- Maintien de 864 heures annuelles de cours (OCDE moyenne entre 774-821 h)

Dans la semaine :

- 24 heures d'enseignement maximum (possibilité d'une semaine de 23 heures et donc l'équivalent de 1 semaine et demi à trouver pendant les vacances scolaires pour atteindre les 864 heures annuelles)
- 8 demi-journées d'école minimum
- 5 matinées minimum

Dans la journée :

- 6h maximum d'enseignement par jour
- 3h30 maximum d'enseignement par demi-journée

Des expérimentations à évaluer 6 mois avant leur terme

3, Comment peuvent s'organiser ces 4,5 jours ?

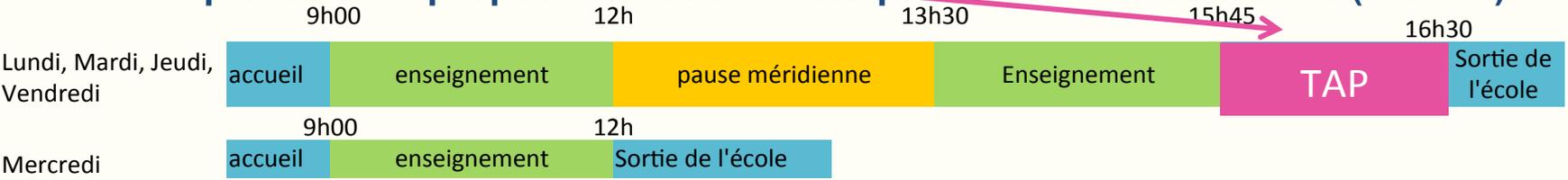
Comprendre les nouveaux rythmes scolaires

B) DES ORGANISATIONS DIVERSES

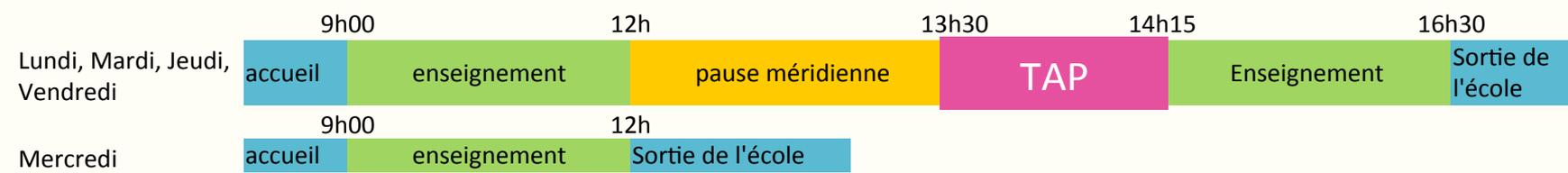
Modèle 1 : Ajustement étalé des horaires d'entrée et de sortie



Modèle 2 : Raccourcissement de la journée de classe de 45 minutes tous les soirs durant lesquelles sont proposées des activités périscolaires facultatives (Décret)

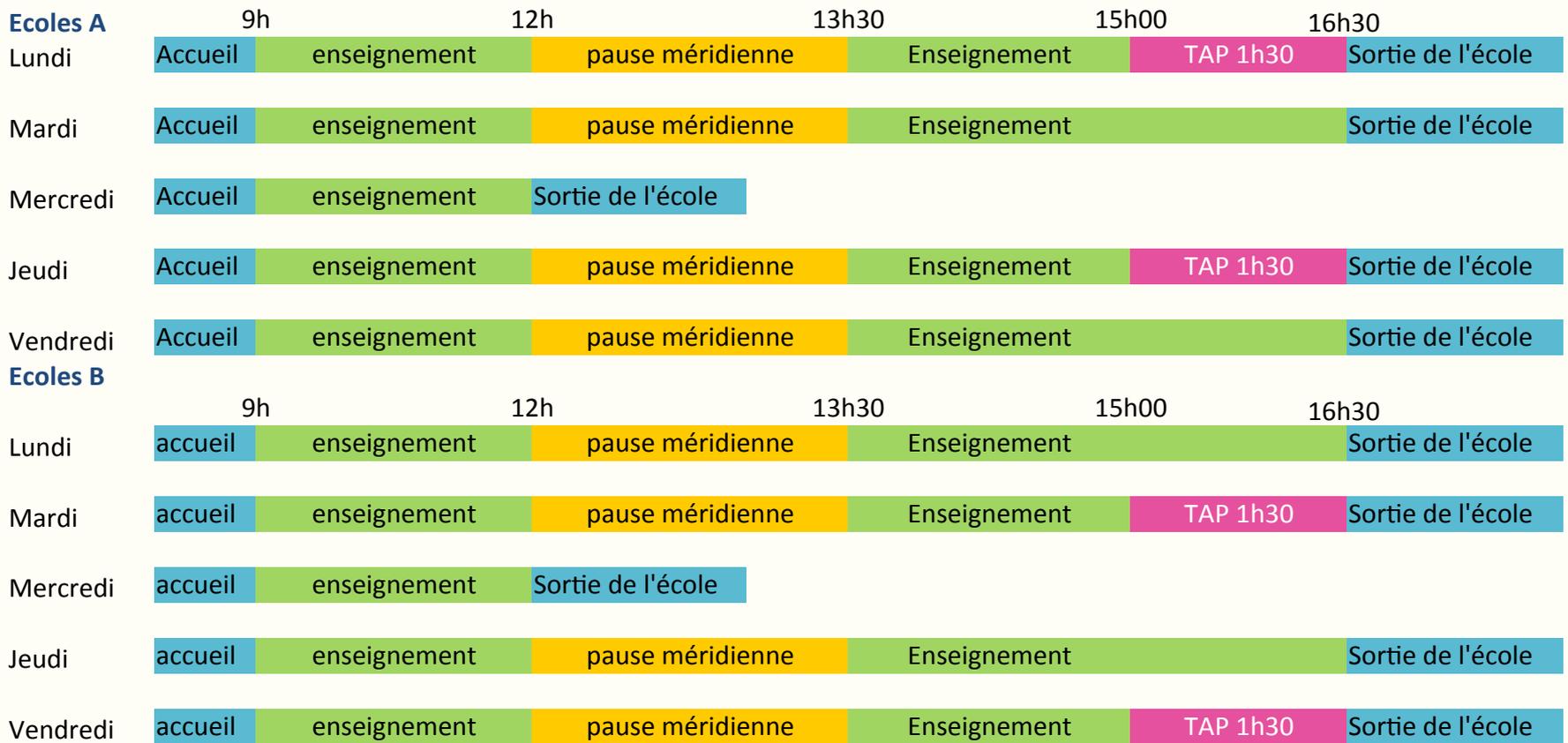


Modèle 3 : Rallongement de la pause méridienne de 45 minutes tous les jours



B) DES ORGANISATIONS DIVERSES (suite)

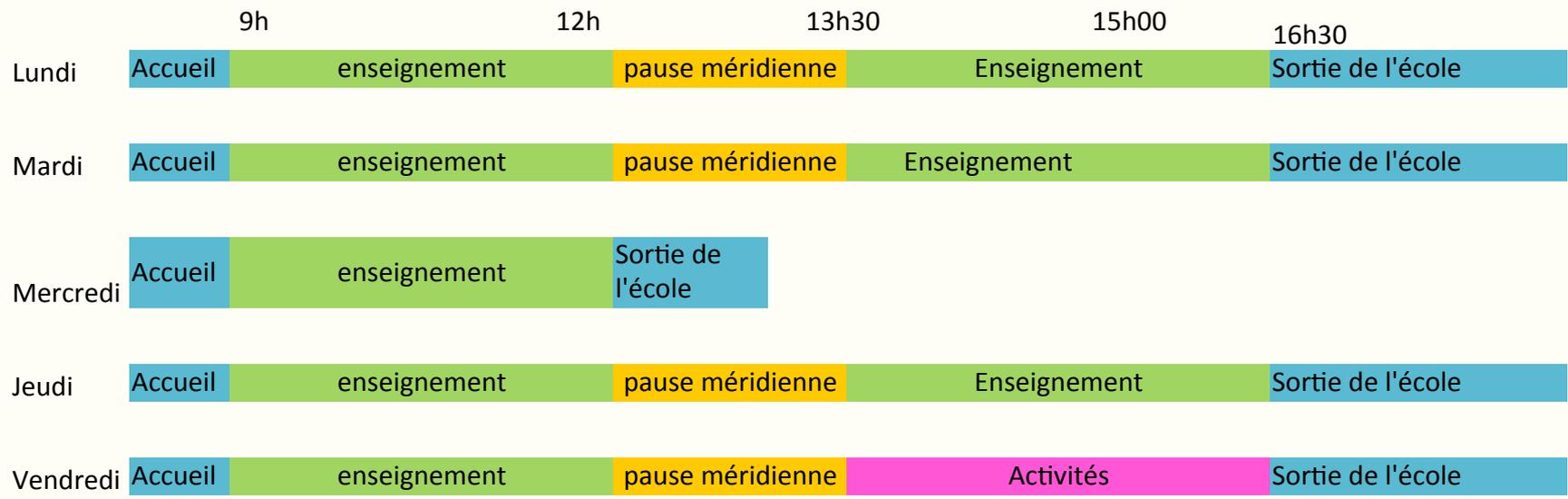
Modèle 4 : Regroupement des activités périscolaires sur deux jours deux fois une heure trente



3, Comment peuvent s'organiser ces 4,5 jours ?

Comprendre les nouveaux rythmes scolaires

Modèle 5 : Regroupement des activités périscolaires sur un après-midi (une fois trois heures!)



A la rentrée 2013, 4000 communes sont revenues à 4,5 jours : 99% fonctionnaient sur le mercredi matin.

Depuis la rentrée 2014 : 87,2% des communes, soit 85,1% des effectifs, voient les horaires de leurs écoles organisés selon le décret du 24 janvier 2013.

12,8% des communes, soit 14,9% des effectifs, expérimentent, comme le permet le [décret n°2014-457 du 7 mai 2014](#), des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire.

3, Comment peuvent s'organiser ces 4,5 jours ?

Comprendre les nouveaux rythmes scolaires

D) Y A-T-IL UN MODÈLE IDÉAL ? un modèle simple

Modèle	9h	12h	14h15	16h30	
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	Accueil	enseignement	pause méridienne	Enseignement	Sortie de l'école
Mercredi ou samedi	Accueil	enseignement	Sortie de l'école		

Modèle décliné pour les maternelles	9h	12h	13h	14h15	16h30	
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	Accueil	enseignement	pause méridienne	Sieste	Enseignement	Sortie de l'école
Mercredi ou samedi	Accueil	enseignement	Sortie de l'école			

Modèle décliné pour les élémentaires	9h	12h	13h	14h15	16h30
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	Accueil	enseignement	pause méridienne aménagée : lecture, jeux de société, jeux de cour, yoga, gym douce, sophrologie, détente, etc.	Enseignement	Sortie de l'école
Mercredi ou samedi	Accueil	enseignement	Sortie de l'école		

Bémol : Des adultes pas très satisfaits

Allégement de la journée effectif en temps d'enseignement, mais pas en présence dans l'école. Fin à 16h30 comme aujourd'hui.

Pas d'activités sportives culturelles artistiques pour tous les enfants comme dans l'idée de départ

4. Pourquoi quand on parle de la réforme on parle toujours des TAP ?

Comprendre les nouveaux rythmes scolaires

A) QUE VEUT DIRE TAP ?

➤ Un **acronyme adopté** par tous qui ne signifie **rien...** de neuf !

Quel TAPage !!!

TAP = TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

La garderie, la cantine sont des temps périscolaires.

Les activités périscolaires préexistent à la réforme. Il y avait des ATP (activités sur les temps périscolaires) ou des TPA (des temps périscolaires avec des activités)

➤ Alors NAP ? pour Nouvelles Activités Périscolaires

Trop tard TAP est adopté par tout le monde.

En tout cas : Hyperactivisme ! Confusion ! Tensions !

➤ **Des communes ont élaboré un beau projet pour les enfants sans jamais adopter la notion de TAP**

➤ *Exemple de Grenoble*

Grande pause méridienne. Ecole jusqu'à 16h et ensuite offre périscolaire jusqu'à 17h30. De 16h à 17h30, 3 offres diverses et articulées (« récréative » gratuit, accompagnement scolaire (possibilité de rejoindre la récréative) gratuit, activités sportives et culturelles (intervenants spécialisés, tarification au quotient familial)

4. Pourquoi quand on parle de la réforme on parle toujours des TAP ?

Comprendre les nouveaux rythmes scolaires

B) EST-CE OBLIGATOIRE DE LES METTRE EN PLACE ?

- L'organisation d'activités périscolaires n'est pas obligatoire. Liberté de les organiser laissée à la collectivité (idem restauration scolaire : un service rendu à la population).
- Si la collectivité décide d'en organiser, **la participation aux activités périscolaires n'est pas obligatoire**. Elles sont facultatives mais chaque enfant doit avoir la possibilité d'en bénéficier.

Des questions que l'on devrait se poser ?

- Faut-il des activités ?
- Le faut-il l'équivalent de trois heures hebdomadaires ?
- Pour quoi ?

4. Pourquoi quand on parle de la réforme on parle toujours des TAP ?

Comprendre les nouveaux rythmes scolaires

C) LES QUESTIONS QUE TOUT LE MONDE SE POSE À LEUR SUJET

Quel taux d'encadrement ? Les taux d'encadrement dépendent du choix d'organisation du TAP. Et là c'est l'occasion de découvrir dans quel cadre auparavant les collectivités accueillait les enfants ? (Avec ou sans déclaration d'un accueil collectif de mineurs ?)

Qui est responsable ? Si l'enfant participe à l'activité, il est sous la responsabilité du Maire pendant l'activité périscolaire Mais il est sous la responsabilité des Parents s'il n'est pas **inscrit** à l'activité. En tous cas, **pas les enseignants**.

Gratuits ou payants ? Tarification relève des compétences de la commune. Un service public n'est jamais gratuit. Veiller aux ressources des familles est un enjeu pour le TAP.

Encadrés par qui ? Selon le choix de la collectivité de déclarer ou pas en accueil de loisirs ou en accueil simple. En accueil de loisirs, il faut : 50% de personnels de la fonction publique (**ATSEM, animateurs, éducateurs territoriaux, enseignants volontaires** rémunérés alors par la collectivité territoriale. Ensuite il est possible de recourir à des **stagiaires** (animateurs, BPJEPS, etc.), aux **associations locales à des bénévoles** (20% ou 1 pour 3 ou 4 encadrants). En accueil simple, la commune est libre de fixer les taux d'encadrement et les qualifications requises

La Qualité des intervenants ? Aptes à s'occuper des enfants ?

Dans quels locaux ? La commune peut utiliser les salles de classes dans le cadre des activités périscolaires.

Quelles activités ? Un éventail d'activités visant à favoriser l'épanouissement des enfants, à développer la curiosité intellectuelle (sports, arts, culture, numérique, citoyenneté, etc.).

CE QU'IL FAUT RETENIR SUR LA RÉFORME POUR LES ENFANTS

- ✓ Des possibilités d'organisation diverses.
- ✓ Pas nécessairement compliquées.
- ✓ Les mettre en œuvre dans le cadre d'une concertation.
- ✓ Des TAP pas obligatoires.
- ✓ L'hyperactivisme à interroger

Faire attention aux enfants. Les enfants français sont les plus stressés au monde après les japonais!

La question éducative ne se réduit pas à une simple question d'organisation d'espaces/ temps concurrents ou complémentaires. Elle interroge sur la diversité des conceptions éducatives et leur complémentarité, leur articulation, pour... la réussite des enfants.

EN RÉALITÉ, DES ENJEUX NOMBREUX QUI DÉPASSENT LES BESOINS DES ENFANTS qui expliquent tout ce TAPage médiatique

- **Juridiques** : Mesurer l'ensemble des responsabilités de chacun (Mairie, école, parents).
- **Financiers** : Investissement, fonctionnement (Frais de personnel, locaux, fournitures, formation, ALSH, transports scolaires....) // Contexte économique : Familles, associations.
- **Humains** : Parvenir à articuler les besoins, les intérêts et les envies de tous (enfants, parents, intervenants, enseignants, élus) en gardant l'enfant au centre autant que possible. Parvenir à respecter chacun.
- **Politiques** : choix politiques (Privé/public, tarification) Elections municipales.
- **Territoriaux** : Inégalités territoriales. Mutualisation des moyens. Réforme territoriale
- **Educatifs** : Reconnaissance des compétences de chacun : enseignants (éducation nationale) animateurs (éducation populaire), collectivité (éducation territoriale), parents (éducation familiale), etc.

Et pourtant, l'un des véritables enjeux : l'accueil des enfants sur tous les temps périscolaires est passé inaperçu grâce à tout le TAPage médiatique autour des TAP.

Réflexion de Claire Leconte. «
*Il ne suffit pas de modifier les
emplois du temps, de rajouter
le mercredi matin de classe,
pour que subitement la réussite
scolaire soit au rendez-vous.* »

La réussite des enfants est l'affaire de TOUS